

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GENERALITES

Les présentes conditions sont réputées connues par l'acheteur. Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation desdites conditions. De ce fait, aucune clause contraire ne peut être opposée que dans la mesure où nous l'avons formellement acceptée par écrit.

RESERVE DE PROPRIETE

CEPRO conserve l'entière propriété du matériel livré jusqu'à complet paiement du prix facturé. Jusqu'à cette date, le matériel livré sera considéré comme consigné et l'acheteur supportera le risque des dommages que ce matériel pourrait subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

Jusqu'à complet paiement les biens ne pourront être revendus sans l'accord préalable de CEPRO.

Nonobstant toute disposition contraire du présent contrat, en cas de non respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement le vendeur, sans perdre aucun de ses autres droits, pourra exiger, par simple lettre recommandée, la restitution des biens aux frais de l'acheteur jusqu'à exécution par ce dernier de la totalité de ses engagements.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les caractéristiques, dimensions, poids, etc. mentionnés dans le présent catalogue n'ont qu'une valeur indicative. Nous nous réservons la possibilité d'apporter toutes modifications que nous jugerons opportunes, même après réception de la commande sans toutefois que les caractéristiques essentielles puissent s'en trouver affectées.

TERRITORIALITE

Les conditions de vente mentionnées s'appliquent pour la France Métropolitaine et la Corse.

EXECUTION DES COMMANDES

Nous sommes libérés de l'obligation de livrer par tout cas de force majeure ou cas fortuit, tels que grèves, accidents de machines, etc.

Les spécifications techniques, prix et conditions de vente figurant au présent catalogue abrogent et remplacent ceux antérieurement publiés.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prix sont établis TVA (Taxe à la Valeur Ajoutée) en sus pour matériels départ nos magasins ou ceux de nos usines. Ils ne comprennent pas l'emballage, celui-ci est facturé en sus et n'est pas repris. Les frais de transport sont également en sus, les livraisons étant faites en port dû ou en port avancé ; dans ce dernier cas, les frais de transport sont facturés à l'acheteur par CEPRO.

Nos factures sont payables : Si votre compte est déjà ouvert chez CEPRO, et si le montant de la facture est supérieur à 250 € HT, nous vous remercions de nous régler par traite, chèque ou virement à 60 jours net de facture. Toute somme, non réglée à son échéance, sera majorée de pénalités d'un montant équivalent à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance du paiement de la facture concernée.

DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison commencent à courir dès l'envoi de l'accusé de réception de commande. Ces délais sont donnés à titre indicatif sans engagement. Par suite, un retard ne saurait justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à indemnités ou pénalités.

LIVRAISON - TRANSPORT

Quelle que soit la destination du matériel et les modalités de la vente, la livraison est réputée effectuée dès la prise en charge du matériel par le transporteur au départ de nos magasins. Les risques et la responsabilité du matériel vendu ont donc lieu dès ladite prise en charge, même en cas de livraison franco. Le matériel n'est assuré que sur instruction expresse et aux frais de l'acheteur d'effectuer toutes vérifications, de faire toutes réserves à l'arrivée du matériel et d'exercer s'il y a lieu et dans les délais réglementaires, tous recours contre le transporteur.

RETOURS

CEPRO peut accepter le retour de matériels qui ne correspondraient pas exactement à ce que l'acheteur en attendait. De tels retours sont soumis aux conditions expresses ci après :

Le matériel en question doit être rigoureusement standard, à l'exclusion de tout matériel exécuté spécialement pour l'acheteur ou de tout matériel préparé à la demande ou sur mesure. Les frais d'emballage et de transport, à l'aller comme au retour, sont à la charge de l'acheteur.

La demande de retour doit être formulée par l'acheteur à CEPRO avant la réexpédition.

CEPRO devant donner à l'acheteur la référence du dossier de retour et les instructions de réexpédition, cette dernière devant obligatoirement être en port payé, matériel assuré.

La demande de retour doit être formulée au plus tard dans les 10 jours ouvrables suivant la réception du matériel par l'acheteur. Le matériel retourné doit être dans un état rigoureusement neuf. Après réception et acceptation du matériel retourné par l'acheteur CEPRO adresse à ce dernier un avoir de la valeur de la facturation du matériel en question, à l'exclusion des frais éventuels d'emballage et de transport, cet avoir étant porté au crédit du compte de l'acheteur dans les livres de CEPRO.

RECLAMATIONS - GARANTIE

Les réclamations éventuelles en ce qui concerne les quantités, la qualité doivent parvenir à CEPRO au plus tard dans les cinq jours ouvrables suivant la réception des matériels. En ce qui concerne la qualité, notre responsabilité est limitée à la réparation ou au remplacement pur et simple, départ notre magasin, des pièces que nous aurons reconnues défectueuses, et qui nous auront été retournées franco à nos magasins, dans un délai minimum de 1 mois à partir de la date d'expédition. Notre garantie exclut les conséquences de l'usure normale ou celles d'une utilisation anormale ou d'un manque d'entretien.

CONTESTATIONS

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Lille est la seule juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre.